

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 – 07 - 06

Séance du 3 juillet 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet,

Représentés : 5

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE
Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI,
MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TOCHE
SOULÉ, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,
GUEGUEN, OLIVIER, PATOILLARD, ROCHE, SAOUT,
VALENTIN.

CINEMA CASINO

**RAPPORT ANNUEL DU
DELEGATAIRE**

EXERCICE 2017

Etaient représentés :
Adjoint : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Madame
Andrée SAMAT), Messieurs Antoine BAGNO (procuration à
Monsieur Frédéric HERBAUT), Jean-Pierre LE VAN DA
(procuration à Monsieur Louis FERRARA),

Conseillers Municipaux : Madame Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur le Maire), Monsieur Pierre LUCIANO (procuration à
Madame Sabine GIACALONE).

Etait absent excusé :
Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20180703-DEL20180706-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 1411-3), « *Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public* ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance du rapport du délégataire au titre de l'année 2017.

Il est rappelé que la Société Cinéode a pris en charge la gestion du cinéma depuis le mois de juillet 2016, à la suite de la Fédération des Œuvres Laïques 83, au terme de la procédure de délégation de service public mise en œuvre par la Commune. Pour rappel, la salle de projection et la façade avaient été rénovées à l'été 2015 et Cinéode a donc commencé sa délégation dans un bâtiment en excellent état.

La Société Cinéode a rempli son contrat en programmant des films plus récents et touchant un public familial, sans négliger une part de films d'art et essai pour les cinéphiles. En effet, 176 films ont été projetés, dont 5 avant-premières, 26 sorties nationales (14.8 % de la programmation) et 74 films recommandés art & essai (soit 42 % de la programmation). Parmi les 10 meilleurs films, 4 sont des films destinés au jeune public ; les autres sont des films grand public (comédies françaises ou superproductions américaines).

Cinéode a déposé un dossier auprès du CNC, pour que le Cinéma Casino soit labellisé « Art et essai » et obtienne une subvention. Le dossier est en cours d'instruction et la décision devrait être rendue par le CNC très prochainement.

Un travail de partenariat avec les services municipaux (la bibliothèque, la Résidence autonomie Falquette, le service enfance...), l'Education Nationale (écoles primaires et collège) se poursuit en 2017, à la satisfaction de l'ensemble des partenaires. Dans ce cadre sont programmées des séances spéciales « films adaptés d'un livre », des ciné-goûters pour les enfants, des ciné-séniors, des ciné-clubs (films art & essai récents), des séances « école et cinéma » et « collège et cinéma » (dispositif national d'éducation à l'image).

Cinéode propose une tarification attractive, permettant de toucher un large public (tarif réduit à 5.50 €, tarif groupe à 4 €, tarif -14 ans à 4 €) et le fidéliser (carte d'abonnement de 10 séances à 50 €).

Ces éléments ont permis au cinéma de réaliser 17 490 entrées en 2017, soit quasiment l'objectif fixé par contrat (17 500 entrées prévisionnelles).

Vu la consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 21 juin 2018,

Le Conseil Municipal prend acte :

- 1) Du rapport annuel 2017 du délégataire relatif au Cinéma CASINO,
- 2) De sa mise à disposition auprès du public en mairie dans les quinze jours qui suivent sa présentation à l'Assemblée. Le public sera avisé de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY